

LES LOGIQUES PAYSANNES À L'ÉPREUVE DU MARCHÉ ET DES INÉGALITÉS

Agricultures familiales et mutations sociales
(Ouest Cameroun, Sud tunisien)

Yves Guillerrou*

L'insertion croissante de l'agriculture familiale dans des réseaux commerciaux à rayon d'action très variable agit fréquemment dans le sens d'un renforcement des inégalités tout en réduisant l'autonomie des petits paysans. C'est ce que montre l'analyse comparative de deux ensembles régionaux très différents (Ouest Cameroun, Sud tunisien) : des sociétés rurales très hiérarchisées, liées à un système agroexportateur dont l'évolution est diamétralement opposée. Dans chaque cas on note une compétition aiguë pour les ressources naturelles et un clivage brutal entre une minorité de gros exploitants et la masse des producteurs familiaux, ainsi qu'à une différenciation croissante au sein de celle-ci.

Mots-clés : Ouest Cameroun, Sud tunisien, agriculture familiale, inégalités, conflits fonciers.

INTRODUCTION

La reconnaissance tardive de l'efficacité et de la résilience des agricultures familiales n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Parmi les nombreuses questions liées à leur devenir, il en est une qui apparaît cruciale : celle de leur capacité d'adaptation à des inégalités sociales croissantes et mettant en cause leur cohésion. L'activité de toute unité familiale de production se fonde sur un contrôle autonome des ressources et une mobilisation efficace de la force de travail grâce à une insertion dans des groupes plus larges et de multiples formes de solidarité. La valorisation du produit par le biais de l'échange marchand à travers des règles échappant largement aux producteurs et conjuguée avec une dépendance accrue

* Université Toulouse 3, yves.guillerrou@univ-tlse3.fr

vis-à-vis d'autres types de marchés¹ contribuerait à une montée des inégalités et à la précarisation des unités de production les moins bien dotées. D'où l'intérêt d'un examen attentif des stratégies paysannes face à l'emprise du marché (Van der Ploeg, 2009).

Tout essai d'analyse des inégalités soulève de sérieuses difficultés théoriques et pratiques. La démarche varie profondément selon que l'on cherche à saisir des différences quantifiables (revenu ou niveau de vie) ou bien des capacités inégales au niveau productif ; la seconde perspective étant axée sur les divisions et les changements structurels. Notre hypothèse de base est que l'intégration croissante au marché favorise l'élévation du niveau de vie de certaines composantes de la paysannerie mais au prix d'inégalités de plus en plus marquées, notamment au niveau du contrôle et de la mise en œuvre des moyens de production.

C'est dans cette optique que nous nous allons tenter de rendre compte des mutations respectives de deux ensembles régionaux (et non pas nationaux) très différents à tous égards. Il s'agit de l'Ouest Cameroun et du Sud tunisien, dont l'évolution agroéconomique divergente ne saurait exclure des convergences surprenantes au plan social.

INÉGALITÉS ET RAPPORTS MARCHANDS : CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE

La question des inégalités alimente toujours des controverses acharnées, que ce soit au plan éthique, politique ou scientifique. L'idée si largement répandue de « la légitimité de l'inégalité entre les hommes » (Bihr & Pfefferkorn, 2008) rend nécessaire une déconstruction des discours en vigueur afin d'en dévoiler la dimension idéologique. D'autre part, le choix des instruments d'analyse pose de redoutables défis : s'agit-il de mesurer avec rigueur l'ampleur des inégalités et leurs répercussions individuelles ou de rendre compte de leurs fondements et de leur reproduction dans le cadre d'un système doté d'une logique propre (Pfefferkorn, 2007) ? Cette dernière approche suppose des choix théoriques précis, selon que l'on se fonde sur une analyse en termes de couches ou strates, séparées par des différences de degré, ou que l'on part du principe d'une division structurelle de la société en classes opposées. (Lemel, 1991).

L'approche marxiste (nullement envisagée ici dans une optique doctrinaire) offre une perspective d'analyse dynamique en reliant la formation des classes à l'organisation sociale de la production. La répartition et le contrôle des

1. L'articulation de divers types de marchés aux règles hétéroclites (marché des produits vivriers ou de rente, des facteurs de production, des biens de consommation, de la terre, du travail...) tend à perturber la logique des exploitations familiales et à accentuer les disparités sociales, sous des formes variant selon le contexte et les fonctions de « régulation » que s'arrogent ou non les appareils étatiques (Bates, 2005 ; Ploeg, 2009 ; Pouch, 2010).

moyens de production rendent compte de la constitution de groupes occupant des positions antagoniques, dotés de logiques spécifiques et fonctionnant en tant qu'acteurs collectifs. Ces groupes entretiennent des rapports complexes et inégaux, impliquant notamment des formes d'exploitation directe ou indirecte. Mais une précision d'importance majeure s'impose d'emblée : contrairement à ce que suggère le langage courant, une analyse de classes ne consiste nullement en une classification exhaustive des individus ou des groupes composant une formation sociale donnée. Les groupes identifiables à partir d'une observation empirique *ne sont pas des classes* ; tandis que les classes, produit d'un système de rapports sociaux en perpétuel mouvement, ne peuvent se réduire à des groupes répartis sur une échelle sociale – d'où la difficulté de les représenter sous forme de tableaux (Balibar, 1974). Ceci est vrai pour les sociétés régies par le système industriel capitaliste et à plus forte raison pour les sociétés « en transition », notamment les sociétés rurales des « pays du Sud », caractérisées par l'imbrication de plusieurs modes de production². Toute analyse des classes dans un contexte donné doit se concentrer sur les rapports aux moyens de production et élucider le jeu des contradictions à l'origine des changements comme des formes de blocage.

Une question qui a fait couler beaucoup d'encre est celle de savoir si la paysannerie (majoritaire ou minoritaire) constitue ou non une classe. Il paraît difficile d'apporter une réponse tranchée : il importe en fait de tenir compte de la diversité des rapports dans lesquels sont insérés les producteurs et des forces contradictoires auxquels ils sont confrontés. Il est sans doute plus judicieux de considérer qu'il s'agit d'un vaste ensemble de fractions de classe en transition, présentant à la fois des points communs et de profondes divisions – même s'il leur arrive de s'unir autour d'une même cause. La production « familiale », par-delà l'extrême diversité de ses formes concrètes, se caractérise par un effort constant pour préserver une autonomie au moins relative. D'où l'intérêt du concept de Forme de production artisanale (FPA)³, en raison de sa précision comme de sa souplesse. La FPA a pour spécificité « *la double unité, technique et sociale, du travailleur et des moyens de production* » (Castex, 1977) : laquelle renvoie à un ensemble de pratiques sociales axées sur le contrôle des facteurs de production et des procès de travail, face à toutes les formes de subordination externe.

2. À ce titre, l'auteur d'une étude très dense sur les structures agraires au Mexique dans les années 1970 fournit de précieux éléments pour définir le système de classes en vigueur, lequel présente un caractère *asymétrique* et *non exhaustif*, tout en intégrant des groupes participant des caractéristiques de deux classes différentes (ou plus), aux contours fluctuants et donnant au système l'aspect d'un « *continuum* » (Bartra, 1974).

3. Instrument d'analyse rendant compte du contrôle autonome des producteurs familiaux sur leurs moyens de production (Castex, 1977).

Des facteurs de nature très diverse concourent à une séparation technique et/ou sociale entre les producteurs familiaux et leurs moyens de production – remettant en cause la logique de la FPA. Ce processus, lié en grande partie à la pénétration des rapports marchands dans l'agriculture, se traduit par une différenciation plus ou moins marquée de la paysannerie, compte tenu des capacités d'adaptation ou de résistance inégales de ses membres : certains réussissent à valoriser leur position sur le marché ou certains types de marchés, d'autres résistent aux pressions de celui-ci pour sauvegarder leur autonomie, d'autres enfin subissent une dépendance accrue qui compromet leur reproduction matérielle et sociale. D'où une recomposition fréquente de la paysannerie autour de trois principaux groupes (d'importance variable) :

- Les exploitations *en voie d'accumulation*, grâce à une mobilisation efficace des ressources et de la main-d'œuvre familiale ;
- Les exploitations *en équilibre relatif*, concentrant généralement leur effort sur la sécurité alimentaire ;
- Les exploitations *en voie de prolétarianisation* ou *de paupérisation*, qui ne disposent plus d'une maîtrise réelle de leur activité productive.

Cette hiérarchisation se fonde sur la disposition inégale des moyens de production matériels, mais pas exclusivement : des facteurs comme la taille et la cohésion de l'unité familiale jouent également un rôle important (à l'avantage de la catégorie supérieure). Quant au processus de prolétarianisation, il prend des formes concrètes très variables (et à caractère irréversible ou non) : dépossession foncière, perte de contrôle des facteurs de production ou du produit, etc.⁴

Notre travail au Cameroun s'inscrit dans plusieurs programmes successifs de coopération en matière de formation et de recherche, associant notamment l'université camerounaise de Dschang et celle de Toulouse 2, lesquels nous ont permis d'effectuer de nombreuses missions échelonnées entre fin 1997 et juin 2014. Celles-ci comportaient régulièrement des enquêtes en collaboration avec des étudiants de 3^e cycle ou menées de façon personnelle sur les mutations rurales et la gestion des ressources dans quelques zones des départements de la Menoua et des Bamboutos⁵. Pour le Sud tunisien, il s'agit d'une expérience plus

4. Par exemple, l'ingérence des grandes chaînes alimentaires multinationales ne s'effectue pas forcément par l'accaparement de terres (*land grabbing*), mais par la réduction des petits producteurs au rang d'*exécutants* sur des « chaînes de montage » invisibles et régies par des normes rigides (Van der Ploeg, 2009). Dans le cadre de grands projets disposant eux-mêmes de vastes superficies cultivables, les producteurs « installés » sur des lots individuels ont le plus souvent un statut précaire et proche de celui d'*ouvriers sans salaire* : tel fut le cas sur de grands périmètres irrigués d'Afrique de l'Ouest et certaines expériences actuelles en Afrique de l'Est pourraient aller dans le même sens – même si elles recrutent en priorité des femmes au nom de l'*empowerment*.

5. Au total, cela représente sept missions proprement dites et trois séjours personnels. Nous ferons ici référence à trois enquêtes principales : (1) enquête personnelle auprès de douze groupes de producteurs (GIC) de la zone de Bangang en mai 2006 ; (2) enquête collective sur les usages de l'eau au niveau de seize quartiers de Dschang et des zones rurales limitrophes, sur un total de 365 ménages (dont 110 agricoles) en février 2008 ; (3) enquête collective sur les activités agricoles touchant 150 exploitations de zones rurales voisines de Dschang en juin 2014.

récente⁶, initiée dans le cadre d'une collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) sur les mutations des systèmes oasiens et la pression sur les ressources en eau. Entre 2010 et 2014, six séjours sur le terrain nous ont offert l'occasion d'échanges directs avec des producteurs des gouvernorats de Tozeur et Kebili. Dans un cas comme dans l'autre, l'importance des inégalités sociales et des formes différenciées de dépendance à l'égard du marché s'est régulièrement imposée : d'où l'idée de tenter une approche comparative des situations et évolutions respectives de ces deux ensembles régionaux si différents à maints égards.

CONTEXTE ÉCOLOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Ouest Cameroun : des sociétés montagnardes dynamiques et hiérarchisées

Les hautes terres de l'Ouest Cameroun, regroupant les territoires respectifs de l'actuelle province de l'Ouest et d'une partie de celle du Nord-Ouest, forment un vaste ensemble régional doté d'une grande originalité aux plans écologique et culturel. D'une altitude moyenne variant de 700 à 1 400 m, au relief peu accidenté, cet ensemble bénéficie d'un climat tropical relativement frais et humide (pluviométrie comprise entre 1 400 et 2 000 mm/an), globalement favorable à l'occupation humaine. Les Bamiléké, groupe majoritaire, ont développé une agriculture intensive sur les terres de versant, fondée sur des techniques favorables à la conservation des sols (haies vives, reboisement, etc.) et s'intégrant dans des réseaux d'échanges intenses avec les peuples voisins – phénomènes en cohérence avec les fortes densités humaines de la région.

L'organisation sociale des Bamiléké (et de leurs voisins des *Grassfields* anglophones), qui a suscité dès l'époque coloniale la curiosité des observateurs étrangers, repose sur la « chefferie », sorte de micro-État souverain, doté d'un territoire précis et dont la population partage l'allégeance à un chef ou « monarque » (*fo*) investi de fonctions étendues (entre autres : la distribution périodique de terres cultivables aux chefs de lignage) et de privilèges à caractère quasi divin. Ces sociétés très hiérarchisées sont ouvertes au progrès technique et encouragent l'entreprise individuelle. Paradoxalement, cela pourrait favoriser la mobilité sociale et la remise en cause des inégalités fondées exclusivement sur la naissance (Hurault, 1962). Les fondements et l'ampleur des inégalités réelles ne sont pas pour autant amoindris. Jusqu'à une date récente, la polygamie pratiquée à une très large échelle entretenait l'exclusion d'au moins la moitié des adultes masculins, condamnés au statut de cadets célibataires à vie, soumis (tout comme les femmes) à de lourdes prestations en travail ou en nature au

6. Bien que bénéficiant d'une étroite familiarité avec le monde rural maghrébin et saharien, acquise surtout en Algérie au cours des années 1970-1980.

profit des groupes privilégiés (Warnier, 2009). La division traditionnelle des tâches chez les peuples de l'Ouest repose sur une spécialisation très stricte, réservant certaines activités ou cultures aux hommes (élevage, arboriculture, cultures commerciales, etc.) et assignant aux femmes l'essentiel de la production vivrière. Même si la condition de la femme bamiléké varie sensiblement avec l'âge (Hurault, 1962), l'organisation du travail s'inscrit dans une hiérarchie très favorable au sexe masculin (Dongmo, 1981).

Sud tunisien : des oasis soumises à un régime hydraulique et un contrôle social rigoureux

Par « Sud tunisien », nous désignons ici non pas l'ensemble des régions à caractère aride du Sud du pays, occupées par de vastes espaces désertiques parsemés d'oasis, mais seulement deux d'entre elles, qui occupent une place stratégique dans l'économie nationale du fait de leur contribution croissante à la production de dattes Deglet nour pour l'exportation. Il s'agit du Jérid et du Nefzaoua, correspondant aux gouvernorats respectifs de Tozeur et de Kébili⁷.

Toute forme de vie et d'activité humaine en milieu aride est évidemment subordonnée à la présence physique de l'eau, mais aussi à un contrôle social assurant sa distribution régulière dans un cadre compatible avec la reproduction de la communauté et des écosystèmes. Les techniques de captage et de distribution de l'eau à des fins agricoles présentent une remarquable diversité, reflétant celle des conditions naturelles mais sans s'y réduire. Dans les oasis, l'eau provient essentiellement de nappes souterraines de profondeur variable. Du fait de la contrainte majeure que constitue l'exhaure, les agriculteurs oasiens recourent, chaque fois que les conditions locales s'y prêtent, aux eaux jaillissantes fournies par les sources ou puits artésiens. L'efficacité des techniques hydrauliques repose sur leur insertion dans un cadre social capable d'imposer la discipline collective nécessaire à la survie dans un milieu sévère. Cette organisation, souvent présentée comme communautaire, est en fait le plus souvent très hiérarchisée, subordonnée aux intérêts d'une minorité de notables concentrant les pouvoirs économique et politique (Attia, 1985).

Les inégalités en matière d'accès à l'eau se retrouvent dans la majorité des ensembles oasiens, quels que soient les modes de captage et de distribution : elles conduisent à la formation d'une sorte d'aristocratie foncière qui concentre la plus grande partie des ressources hydrauliques. Celle-ci s'oppose à une masse de petits producteurs détenteurs de droits d'eau minimes qui sont pratiquement contraints de travailler pour le compte des gros possédants, à travers divers

7. Ces deux régions rassemblent la plupart des *oasis continentales* qui concentrent actuellement l'essentiel du potentiel phœnicicole du pays et se distinguent à la fois des *oasis de montagne* de la région de Gafsa et des *oasis littorales* de la région de Gabès.

contrats d'exploitation, facteurs d'extorsion de surtravail et de dépendance personnelle. Tel est le cas du *khammassa* (métayage au quint) qui, jusqu'à une époque relativement récente, concernait la grande majorité des producteurs en milieu oasien⁸.

Les systèmes cultureux oasiens se distinguent par leur caractère très intensif et la place dominante du palmier-dattier, ainsi que par la capacité remarquable des producteurs à faire face à l'adversité du milieu environnant. Tout système oasien associe un ou plusieurs réseaux d'irrigation à caractère collectif et un ensemble de jardins appropriés et cultivés à titre individuel ou familial. Dès lors, la survie et la prospérité d'une oasis reposent sur le respect absolu par *tous* les producteurs des règles relatives à l'usage de l'eau et leur participation régulière à l'entretien des ouvrages et réseaux hydrauliques. D'où un sens aigu de l'intérêt collectif qui, en dépit des inégalités et des conflits, tend à préserver la cohésion et l'autonomie des communautés locales face aux ingérences extérieures (Abdedaïem, 2009).

POLITIQUES COLONIALES ET POST-COLONIALES : IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE ET RÉPONSES LOCALES

Le système agroexportateur dans l'Ouest Cameroun : de l'essor à la crise

La colonisation française a entraîné de profonds changements agroécologiques sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun du fait de l'accaparement d'une partie des terres agricoles ou pastorales au profit d'entreprises européennes et de la mise en place d'un système agroexportateur aux effets contradictoires. La Compagnie pastorale africaine qui s'installe en 1922 sur les versants sud des monts Bamboutos se fait attribuer à bail 1 460 ha au détriment du patrimoine foncier des cinq chefferies locales. Il en résulte surtout une montée des tensions entre les paysans autochtones et les éleveurs allochtones (Mbororo) que les colons européens utilisaient pour refouler les premiers (Kaffo, 2013).

L'administration coloniale entreprit par ailleurs la diffusion du café arabica (bien adapté aux zones d'altitude) parmi les colons européens et une minorité d'autochtones privilégiés. Par contre, elle limita sévèrement l'adoption de cette culture par l'ensemble de la paysannerie, officiellement pour éviter des déficits

8. Forme coutumière de métayage la plus répandue dans l'ensemble du Maghreb, le *khammassa* a fait l'objet d'un volume imposant d'études (mais de qualité inégale), surtout à l'époque coloniale. Ce contrat se fonde officiellement sur le principe d'une rétribution égale des différents facteurs de production, n'accordant au métayer que le cinquième de la récolte (*khoms*) dans la mesure où il ne fournit « que » son travail. En pratique, la part réelle de celui-ci varie largement selon les cultures, les techniques et le rapport de force du moment. Son calcul se fonde en fait sur deux critères distincts : le volume global de travail fourni et les nécessités de la reproduction de la force de travail – d'où des *avances* annuelles (et des aides diverses) qui assurent au producteur une sécurité minimale tout en renforçant sa dépendance. Dans une analyse très fine, s'appuyant sur les témoignages détaillés d'auteurs musulmans à des époques distinctes (remontant jusqu'au XV^e siècle), Jacques Berque soulignait cette « étonnante immutabilité » d'un contrat assignant au producteur un statut hybride original, en même temps que sa flexibilité face aux contingences locales (Berque, 2001).

vivriers ou des pénuries de main-d'œuvre chez les colons européens. Au cours de la période 1920-1950, la caféiculture a perpétué l'hégémonie des chefs et notables qui concentraient l'essentiel des terres, tout en bénéficiant du travail quasi gratuit des femmes et des enfants (Fongang Fouepe, 2008). Mais après la Seconde Guerre mondiale, de larges fractions de la paysannerie, qui multipliaient les plantations clandestines, finirent par arracher à l'administration le droit de planter du café.

Entre l'indépendance (1960) et le milieu des années 1980, la croissance du secteur agroexportateur contribua à dynamiser l'ensemble de l'agriculture des hautes terres de l'Ouest, grâce à un système coopératif relativement efficace, contrôlé par l'UCCAO (Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest). Malgré la position dominante des notables et gros planteurs, l'UCCAO assume de multiples fonctions bénéficiant à au moins une partie de la paysannerie : fourniture d'intrants à bas prix, infrastructures, mise en valeur agricole, etc. Ce système agroexportateur reste néanmoins fragile, faute de stratégie à long terme. L'effondrement de la production caféière à la fin des années 1980 ne peut être analysé comme un phénomène conjoncturel lié à la chute brutale des cours mondiaux. Il est lié à la concurrence croissante des cultures vivrières (maïs, haricots, tubercules) et maraîchères, en lien avec la hausse de la demande urbaine. Mais cette crise caféière coïncide avec une crise économique générale, conduisant au désengagement de l'État dans le secteur agricole comme ailleurs, se traduisant notamment par une forte baisse des subventions aux intrants.

En un demi-siècle, le modèle agroexportateur dominant, certes issu d'un choix volontaire de la majorité des producteurs familiaux⁹, a contribué à la modernisation et l'élévation du niveau de vie dans les campagnes de l'Ouest au prix d'une dépendance étroite vis-à-vis du marché extérieur. Dans des sociétés très hiérarchisées, ces changements s'inscrivent toutefois dans le sens du renforcement des inégalités existantes¹⁰. Un travail approfondi portant sur cette période souligne l'opposition entre une catégorie d'exploitations dynamiques, dont les excédents vivriers assurent le ravitaillement des villes, et une autre, beaucoup plus nombreuse et méconnue, en situation précaire (Dongmo, 1981). Ce clivage brutal aurait essentiellement une cause foncière : la première catégorie ayant seule réussi à agrandir ses surfaces cultivables par l'acquisition de nouvelles terres dans un contexte général de rareté et d'épuisement des sols. La saturation des anciens terroirs du pays bamiléké est à l'origine de fronts pionniers dans des zones à moindre densité démographique, comme l'arrondissement de Galim

9. Et pas imposé par l'autorité coloniale comme ce fut le cas dans d'autres régions du continent africain (pour le café ou d'autres cultures de rente, en particulier le coton).

10. On dispose de peu de données précises sur l'évolution de la répartition des revenus entre les principales catégories de producteurs. À titre d'ordre de grandeur, en 1990, l'écart de revenu entre le quartile le plus pauvre et le quartile le plus riche était de l'ordre de 1 à 20 pour les caféiculteurs (Janin, 1999).

(est du département des Bamboutos). À ce mouvement, fortement encadré au départ par les pouvoirs publics, va s'ajouter un mouvement d'émigration spontanée, comportant une proportion importante de citoyens qui développent une agriculture d'entreprise qui suscite à son tour des migrations saisonnières de femmes rurales en quête de travaux salariés puis d'acquisition de terres.

Gestion de l'eau dans le Sud tunisien : entre contrôle étatique et « libéralisme »

Le contrôle des eaux en milieu aride conditionne celui des hommes. L'ingérence administrative dans la gestion de l'eau des oasis s'affirme dès le début de l'occupation française, avec la nationalisation des sources de Tozeur en 1881, puis leur versement au domaine (Battesti, 2005). Les grandes oasis du Jérid voient en 1912-1913 un « syndicat » de propriétaires (sous tutelle de l'administration) se substituer au conseil des notables (*Myâad*), marquant la mainmise du pouvoir central sur l'eau au détriment des oligarchies locales et annonçant la « profonde déstructuration de la société oasienne » (Attia, 1985). L'administration coloniale se lance par ailleurs dans une politique de forages très volontariste, contribuant fréquemment à l'assèchement des sources et puits traditionnels et comportant (déjà) le risque de surexploitation des nappes non renouvelables.

Après l'indépendance (1956), la politique hydraulique de la Tunisie conserve un caractère dirigiste, s'inscrivant dans un effort de gestion planifiée de l'eau. Cette option se renforce à partir des années 1970, à la faveur du « choc hydrique » qui justifie une intervention systématique de l'État qui se dote d'un cadre juridique avec le Code des eaux de 1975 (énonçant la « domanialité publique » des ressources en eau) et d'une stratégie nationale concrétisée par le Plan directeur des eaux du Sud (PDES). Celui-ci fixe des objectifs ambitieux face à des besoins croissants et diversifiés, la sauvegarde des anciennes oasis devant aller de pair avec la création de nouvelles palmeraies. L'État s'arroge ainsi la responsabilité exclusive de la distribution de l'eau, parachevant du même coup le processus de dépossession des producteurs entamé sous l'administration coloniale.

À partir du Plan d'ajustement structurel (PAS) de 1987, le désengagement officiel de l'État s'accompagne d'un appel à la participation des producteurs à la gestion des eaux, à travers la reconversion d'anciennes associations de l'époque coloniale en Groupements d'intérêt collectif (GIC) puis Groupements de développement agricole (GDA). Le fonctionnement de ces groupes, dont les attributions sont constamment redéfinies, semble néanmoins échapper à une grande partie des petits producteurs.

Par ailleurs, le monopole étatique sur la fourniture d'eau d'irrigation est loin d'être effectif : depuis le début des années 1980, les forages clandestins se multiplient, entraînant l'extension continue des palmeraies et périmètres

publics ou la création *ex nihilo* de nouvelles palmeraies. Ces initiatives « illicites » contribuent, notamment au Nefzaoua, à la restructuration de l'espace oasien ainsi qu'à un accroissement soutenu de la production de dattes Deglet nour pour l'exportation. Face à ces retombées positives, l'État hésite à recourir à la répression : il opte le plus souvent pour des formes de reconnaissance tacite ou même formelle, conduisant à une certaine coopération de fait (Brochier-Puig, 2001).

PRESSION SUR LES RESSOURCES ET MONTÉE DES CONTRADICTIONS SOCIALES

Entre compétition foncière et formes de coopération dans l'Ouest Cameroun

Dans l'Ouest Cameroun comme dans le Sud tunisien, le désengagement de l'État favorise les stratégies d'accaparement des ressources naturelles de base par les groupes les plus puissants au plan local. En pays bamiléké, les convoitises portent non seulement sur les anciennes terres de cultures (de plus en plus rares) mais aussi sur les terres des sommets à vocation pastorale et plus récemment sur l'eau d'irrigation. Sur les monts Bamboutos, la compétition foncière, qui n'a rien perdu de son intensité par rapport à l'époque coloniale, met aux prises divers types d'acteurs aux logiques divergentes. Les élites urbaines tendent à occuper une place dominante, en particulier dans les zones d'altitude où elles réussissent, avec la complicité des autorités coutumières (chefferies), à accaparer une part croissante de terres du domaine national officiellement réservées à l'élevage¹¹. Elles y parviennent en obtenant des concessions pour des projets de développement, notamment des entreprises agropastorales, expulsant sans ménagement les petits producteurs qui bénéficiaient jusque-là d'un droit d'usage. C'est ainsi que les élites urbaines détiendraient actuellement 75 % du domaine foncier des monts Bamboutos, le reste se partageant (là encore inégalement) entre les notables locaux (19 %), les éleveurs Mbororo (2 %) et les petits agriculteurs majoritaires (4 %) (Kaffo, 2013).

Les recompositions de l'agriculture des hautes terres de l'Ouest en réponse à la crise du café confèrent une place croissante à l'eau comme moyen de production agricole. En saison sèche (novembre-février), l'irrigation permet de réaliser deux à trois campagnes de cultures maraîchères par an mais cette pratique bénéficie surtout à une minorité d'agriculteurs dynamiques et généralement pluriactifs, capables de supporter des coûts de production élevés (intrants et main-d'œuvre)

11. À travers des « autorisations provisoires d'exploitation » sans base légale réelle, ils contribuent à étendre constamment vers le haut la zone effectivement cultivée, refoulant les pasteurs peuls. Entre 1990 et 2005, les superficies agricoles augmentent de près de 80 %, entraînant une extension du front pionnier de 1 660 à 2 400 m d'altitude, au détriment des pâturages (Kaffo, 2013).

tout en prenant des risques importants¹². D'autre part, la compétition pour l'eau est de plus en plus vive dans les zones suburbaines avec la multiplication des motopompes et les prélèvements massifs d'eau à des fins non agricoles.

La compétition autour des ressources naturelles engendre des tensions parfois aiguës mais n'opposant pas systématiquement des groupes sociaux de statut inégal : les solidarités locales favorisent les stratégies de compromis. La division familiale des rôles évoluerait de manière contradictoire. Face à la perte des anciens revenus du café, les femmes sont le plus souvent amenées à subvenir à l'essentiel des besoins monétaires par la vente d'une part croissante de leur production. D'où un renforcement de leur position sociale, mais au prix d'un alourdissement excessif de leurs charges de travail et financières – et de la recherche permanente de nouvelles parcelles de plus en plus éloignées (Bruneau & Tchawa, 1997).

C'est dans un tel contexte que l'on assiste à partir du début des années 1990 à l'émergence d'un mouvement associatif original, marqué par la multiplication de groupes de producteurs qui tentent d'élaborer de nouveaux systèmes de production sur la base de formes de coopération égalitaires. Les Groupes d'initiative commune (GIC) à statut très souple, définis par une loi de 1992, s'adaptent à des conditions diverses dont celles de la majorité des petits producteurs familiaux. Ces GIC, constitués sur la base de rapports de proximité, avec une participation féminine importante ou même majoritaire, s'efforcent de développer de nouvelles formes de coopération et d'apporter des réponses aux problèmes prioritaires de leurs membres : approvisionnement en intrants, commercialisation des produits, etc. Les plus actifs expérimentent régulièrement de nouvelles techniques ou activités et remplissent une fonction d'animation à l'échelle locale. Ces groupes de taille modeste (moins de vingt membres en général), organisés en unions à l'échelle de groupements villageois (chefferies), bénéficient de l'appui de deux grandes ONG locales¹³ en matière de formation et d'aide à la réalisation de microprojets. Ce mouvement tend à mobiliser une fraction croissante de la paysannerie¹⁴. Cependant, la participation effective

12. Nous l'avons constaté lors d'une enquête sur les usages agricoles de l'eau effectuée en janvier 2008 avec des étudiants de l'Université de Dschang. Ainsi, dans la zone de Foto (limitrophe de la ville de Dschang), quelques exploitants dynamiques cultivent de vastes parcelles de tomates en irrigué (parfois prises en location) tout en s'exposant à de lourdes pertes sèches du fait des fluctuations des cours ; mais la majorité des petits paysans ne s'y engagent pas du fait des charges excessives (enquête collective de 2008 ; Guillerrou, 2010).

13. Il s'agit du Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD), ONG internationale de droit suisse ayant son siège à Genève mais disposant de bureaux nationaux au Cameroun et au Tchad et du Cercle international pour la promotion de la création (CIPCRE), ONG d'obédience chrétienne, de droit camerounais et basée à Bafoussam (chef-lieu de la province de l'Ouest). En dépit de certaines divergences doctrinales, toutes deux s'attachent au renforcement des capacités économiques et sociales de l'ensemble de la paysannerie.

14. Le nombre de GIC (officiellement enregistrés) dans la province de l'Ouest passe de 1 794 en juin 2000 à 5 358 en juin 2007 (soit un triplement en sept ans) – même si cet accroissement résulte pour une large part d'une politique étatique accordant la priorité aux GIC et aux coopératives en matière d'appui technique et financier (Fongang Fouepe, 2008).

de celle-ci s'avère très inégale, comme nous avons pu le constater à diverses reprises¹⁵. Tout en prétendant fournir un appui aux initiatives autonomes, les ONG ont surtout contribué à la mise en place d'un mode d'encadrement de type pyramidal, favorisant la dépendance passive. Leur retrait autour de 2010 contribue à un reflux général du mouvement et à un isolement croissant des GIC ; seuls les plus dynamiques s'acharnent à poursuivre leurs activités avec l'appui des services étatiques (lesquels trouvent l'occasion de réoccuper ainsi le terrain perdu). L'avenir à moyen terme des GIC apparaît donc incertain. Il semblerait que l'on assiste actuellement à l'émergence d'une nouvelle génération de GIC, recrutant surtout parmi les agriculteurs pluriactifs et disposant de réelles capacités d'investissement autonome¹⁶ ; ce qui pourrait marquer un glissement de la base sociale de cette formule associative.

La question la plus préoccupante à l'heure actuelle reste celle des répercussions du renforcement des inégalités sociales, dans un contexte marqué par une compétition féroce pour la terre et les ressources naturelles en général. La mainmise des élites urbaines sur de vastes superficies de terres cultivables (même réservées officiellement à l'élevage) s'inscrit, comme nous l'avons vu, dans la continuité de l'action coloniale, entretenant un climat conflictuel, notamment dans des zones comme les monts Bamboutos. Mais les affrontements parfois violents qui surviennent dans ces zones prennent le plus souvent des formes ethniques ou territoriales qui tendent à dissimuler la nature réelle des enjeux et des contradictions (Kaffo, 2013). Pour apprécier les rapports de force réels, il importe de tenir compte des stratégies mises en place par les élites urbaines qui ne cessent d'affirmer leur fidélité à leur territoire d'origine et à sa population (dans le cadre des chefferies), en investissant dans des actions de développement local et en prodiguant conseils et appuis aux petits producteurs. C'est une manière efficace de désamorcer toute tentative de résistance organisée. Cette forme de manipulation contribue non seulement à masquer leurs stratégies d'accaparement foncier mais à entretenir les inégalités et la subordination des classes pauvres par un « pseudo-système de redistribution des richesses locales » (Yemelong Temgoua & Yemmafouo, 2011).

15. En particulier à l'occasion d'une enquête personnelle auprès de douze GIC du groupement villageois (chefferie) de Bangang en 2006. Celle-ci a fait apparaître un contraste frappant entre deux groupes très dynamiques, qui ont accumulé des expériences originales (avec des résultats inégaux) pendant une dizaine d'années et la majorité des autres qui participent à des micro-projets conçus généralement par le CIPCRE. Cependant, ils ne parviennent pas à remplir les fonctions de base : vente groupée de produits, approvisionnement en intrants, etc. (Guillerrou, 2007).

16. Tel serait le cas par exemple du GIC SP de Bangang, fondé en 2010 et associant les cultures vivrières de base et l'élevage de poules pondeuses et de poulets de chair. Ce GIC dispose déjà de deux bâtiments modernes en dur d'une capacité de 2 000 têtes chacun, équipés d'abreuvoirs automatiques et d'un moulin à maïs. Les poules sont nourries pour partie avec le maïs produit par les membres, le reste étant acheté à l'extérieur. Les œufs sont vendus sur les marchés de la région mais, du fait des coûts de transport, le groupe projette d'investir dans un pick-up. Nous ne pouvons pour l'instant évaluer l'importance relative de ce nouveau type de GIC, ceci justifierait en fait une enquête spécifique.

Les facteurs et formes d'inégalité au sein de la paysannerie sont multiples et complexes. La différenciation des exploitations peut être appréciée en termes d'autonomie alimentaire – compte tenu de l'orientation essentiellement vivrière de la production locale. Les résultats de notre enquête de 2014 permettent de distinguer trois types de situations :

- Production supérieure aux besoins annuels : 16 % des exploitations ;
- Égale aux besoins : 39 % ;
- Inférieure aux besoins : 45 %.

Certes, on ne peut généraliser à partir d'une enquête localisée, portant sur 150 foyers. Mais ces chiffres, si partiels soient-ils, donnent une certaine idée de la dépendance de larges fractions de la paysannerie – dans une région réputée pour sa contribution à l'approvisionnement vivrier des grandes villes du pays.

La reconversion des systèmes de production en réponse à la crise du café ne s'inscrit pas dans un processus linéaire et homogène. Les cultures maraîchères, en dépit de prix très attractifs sur les marchés urbains à certains moments de l'année, impliquent des charges et des risques élevés qui ne tardent pas à dissuader la majorité des petits producteurs familiaux. Ceux-ci tendent à se rabattre sur le vivrier marchand, y compris dans les zones pionnières (Yonta Nogheu, 2013). Ceci s'intègre dans une logique de sécurité alimentaire mais la pression régulière des besoins monétaires impose aux femmes des déplacements répétés pour se rendre à pied au marché (de 3 à 6 km) en portant de lourdes charges pour des gains minimes.

Sud tunisien : une « mise en valeur » hydroagricole au bénéfice de qui ?

Dans le Sud tunisien, l'interventionnisme étatique en matière hydraulique (devancé en pratique par une initiative privée mi-illicite, mi-tolérée) s'inscrit dans un contexte de mutation profonde de l'agriculture oasienne, marqué par une spécialisation de plus en plus poussée dans la production de dattes Deglet noir vers l'exportation. L'engouement pour cette culture conduit à une restructuration de l'espace oasien et à un accroissement continu de la production avec pour conséquence une élévation très substantielle du niveau de vie de l'ensemble de la population du Jérid et du Nefzaoua. Néanmoins, ce phénomène s'inscrit dans un processus de recomposition économique et sociale générant de nouvelles formes d'inégalités à divers niveaux : contrôle des moyens de production (naturels et autres), mobilisation de la force de travail, rapports au marché, etc.

En matière d'accès à l'eau d'irrigation, la situation qui prévaut est complexe voire même contradictoire. La distribution de l'eau relève de la compétence des services étatiques, quel que soit le rôle effectif des GDA (Groupements de développement agricoles), le plus souvent contrôlés par une minorité de gros exploitants. La majorité des producteurs se voient imposer des débits estimés

peu conformes à leurs besoins réels – et des factures jugées trop lourdes, d'où de fréquents refus de paiement¹⁷. Mais ceci ne concerne que le système légal. Au niveau des forages illicites, les règles sont fixées de manière équitable lorsque les producteurs ayant participé à l'investissement sont constitués en groupements informels sur la base des anciennes solidarités coutumières (fractions de tribus).

Ce modèle de développement original à logique spéculative soulève divers types de questions. La surexploitation des nappes non renouvelables aurait atteint depuis plusieurs années des niveaux alarmants¹⁸, d'où un accroissement inexorable du coût réel de l'accès à l'eau, pénalisant surtout les producteurs les plus modestes – processus dont ils se trouvent être à la fois complices et victimes (Kassah, 2011). À quoi s'ajoutent les problèmes liés à la qualité de l'eau et leurs répercussions écologiques (salinisation des sols).

Enfin, la légalisation des périmètres spontanés tend à aviver les convoitises sur les terres environnantes, notamment les terres de statut domanial (anciennes terres collectives des tribus nomades) susceptibles de mise en valeur agricole. De gros exploitants ou des opérateurs non agricoles y plantent des palmiers sans autorisation, misant sur une régularisation ultérieure. Mais ces terres sont également revendiquées par des jeunes ruraux qui déposent des demandes formelles d'attribution aux autorités locales, d'où des conflits parfois violents. Tel fut le cas à Kébili en mai 2012, où de graves incidents eurent lieu pendant trois jours en raison de vives protestations de jeunes s'estimant privés de l'attribution de lots agricoles par suite de plantations illégales réalisées sur de larges superficies de terres domaniales sans que les autorités ne jugent bon d'intervenir (*La Presse de Tunisie*, 2012).

Le mouvement en chaîne forage-plantation illicite (puis régularisation), longtemps abordé dans une approche binaire public/privé, revêt en fait un caractère fondamentalement inégal, tendant à renforcer la contradiction entre une minorité d'acteurs dotés de capitaux financiers et relationnels et diverses catégories de producteurs défavorisés, dont les jeunes sans patrimoine familial pour s'installer ne représentent que la fraction la plus visible (et sans doute la plus revendicative)¹⁹. Dans le gouvernorat de Kébili, on enregistre en 2009 un total de 3 715 forages non autorisés permettant d'irriguer 13 374 ha (GIZ *et al.*, 2013). Ce mouvement se traduit par la multiplication de nouveaux périmètres mais aussi par une extension tentaculaire des anciennes palmeraies les plus

17. Refus qui conduisent à leur tour à une multiplication des coupures d'électricité.

18. Ainsi, le ratio volume exploité/ressources mobilisables serait en moyenne de 117 % pour l'ensemble des zones oasiennes du pays en 2009, atteignant même dans le gouvernorat de Kébili 157 % pour la nappe du Complexe terminal et 172 % pour celle du Continental intercalaire (Sghaier, 2010).

19. C'est là l'une des principales ambiguïtés de ces formes de mise en valeur collectives, à l'origine fondées sur la solidarité tribale et se concrétisant par des groupements de producteurs dotés d'une forte cohésion : « Nous sommes un seul bloc », déclarait un membre de l'un d'eux à un observateur attentif (Côte, 2012). Il est cependant probable que ceci ne recouvre qu'une partie de la réalité et que les initiatives d'entrepreneurs individuels de statut privilégié tendent à occuper une place croissante.

dynamiques : on y découvre, surtout à la périphérie, de vastes plantations protégées par de hauts murs et fermées par d'imposants portails, formant un contraste saisissant avec les modestes jardins familiaux du centre aux systèmes cultureaux plus diversifiés.

Cette extension des plantations implique un recours croissant aux moyens mécanisés, nécessaires notamment pour les travaux du sol sur de vastes superficies même si les principales opérations phœnicicoles (pollinisation, taille, récolte) restent manuelles²⁰. Les motopompes constituent de loin l'équipement le plus répandu, et les petits producteurs s'associent fréquemment pour l'achat et l'utilisation en commun. Ceci dit, la force de travail joue dans l'ensemble un rôle crucial. Tout dépend de la cohésion familiale qui assure souvent le maintien d'une répartition efficiente des tâches, limitant le recours à une main-d'œuvre salariée tout en tirant parti de la pluriactivité.

L'inégalité des conditions se manifeste surtout au niveau des récoltes et de la commercialisation des dattes – produit stratégique pour l'économie locale et nationale. On enregistre depuis plus d'une décennie une hausse fulgurante de la production globale et exportée : le volume de la seconde, qui oscillait autour de 40 000 t/an entre 2002 et 2006 atteint 76 550 t en 2009-2010. Avec à peine 2 % de la production mondiale, le pays représente à lui seul 30 % de la valeur totale des exportations (El-Juhany, 2010). La logique exportatrice régit l'ensemble de la filière – bien que le marché national absorbe la grande majorité de la production : 70-75 % en 2006-2007 contre 25-30 % pour l'exportation et à peine 5 % pour l'autoconsommation familiale (Le Gal *et al.*, 2007). Deux types de demandes très périodiques et spécifiques s'articulent, l'une étant stable et l'autre mobile, liée au mois de Ramadan²¹. Le commerce de la datte met en relation trois catégories d'acteurs : producteurs, collecteurs et exportateurs ou grossistes. Les collecteurs, qui traitent directement avec les usines de conditionnement à partir de 100 t, occupent une position intermédiaire stratégique. Ils forment toutefois un groupe très hétérogène selon leur assiette financière mais aussi selon leur rapport aux producteurs : achat au tonnage (de 100 à 300 t par campagne) ou sur pied (de 80 à 600 t). Dans ce dernier cas, ils négocient à l'avance le prix avec les intéressés sur la base d'une estimation du rendement par arbre et assument l'ensemble des frais (main-d'œuvre, transport, stockage), ainsi que

20. Nous avons rencontré en avril 2013, dans la grande palmeraie de Blidet (22 km au sud-est de Kébill), un exploitant aisé qui plante chaque année 120 nouveaux pieds de palmiers. Il a acquis trois ans auparavant un tracteur Tabuto avec remorque au prix de 45 000 DT (environ 22 500 EUR), bénéficiant d'une modeste subvention de l'État (5 000 DT, soit 2 500 EUR). Le nombre actuel de propriétaires de tracteurs dans cette localité d'environ 3 000 habitants s'élèverait à une trentaine.

21. La première émane surtout des consommateurs européens et correspond aux fêtes de fin d'année, tandis que la seconde concerne surtout les consommateurs nationaux mais également des musulmans vivant dans les pays européens, dans l'ex-URSS ou dans les grands pays asiatiques. Mais les variétés de haute valeur commerciale sont destinées surtout aux marchés européens. La Tunisie détient à ce titre une rente de situation appréciable, étant quasiment le seul pays producteur de Deglet noir avec l'Algérie. La mobilité du mois de Ramadan, qui avance de dix jours chaque année, impose de prévoir de longues périodes de stockage lorsqu'il a lieu (comme c'est le cas actuellement) peu avant la récolte annuelle (d'octobre à décembre).

certains risques. Le prix offert aux producteurs est plus bas que pour ceux qui effectuent la récolte eux-mêmes, bien que l'écart soit relativement faible²². En fait, les plaintes des petits producteurs portent surtout sur les chutes brutales de prix au cours d'une même campagne (de 30 à 40 %), comme nous avons pu le constater sur le terrain en octobre 2010. Et c'est surtout le manque de main-d'œuvre familiale qui pousse bon nombre d'entre eux à recourir à la vente sur pied plutôt qu'à l'embauche de travailleurs salariés à 20 DT (10 euros) la journée. À l'opposé, les propriétaires d'une camionnette n'hésitent pas à aller vendre leur production jusqu'à Tunis pour un prix pouvant atteindre le triple de celui offert par les collecteurs locaux²³. Au total, on peut distinguer trois types de positions en matière de valorisation de la production :

- Producteurs *autonomes*, qui récoltent eux-mêmes et vendent directement aux clients de leur choix ;
- Producteurs *semi-autonomes*, qui récoltent eux-mêmes mais ne vendent qu'aux intermédiaires ;
- Producteurs *dépendants*, qui vendent leur récolte sur pied.

Dans ce contexte de différenciation multiforme, la consolidation des groupes les plus intégrés au système agroexportateur va de pair avec l'évolution inégale de la majorité des petits producteurs familiaux. Une question délicate ne peut être éludée ici : celle des formes de faire-valoir indirect qui peuvent recouvrir des types de rapports très différents entre propriétaire et producteur. Le *khammassa* est actuellement considéré dans l'ensemble du Maghreb comme un contrat archaïque en voie de disparition. Pourtant on constate (non sans surprise) sa persistance sous une forme quasi intacte dans certaines oasis tunisiennes, notamment au Jérid (région à forte tradition urbaine).

Sur ce point, on dispose de précieuses indications grâce au travail approfondi de Vincent Battesti qui définit la stratégie du *khammas* à partir d'un seuil critique de superficie en dessous duquel le contrat ne lui assurerait pas un revenu annuel au moins égal à celui d'un salarié agricole. C'est ce qui conduit l'auteur, dans sa typologie des producteurs, à placer les *khammas* en position « médiane », et non au bas de l'échelle. Le principe (intangibles) du quint ne s'applique en fait qu'aux dattes, tout le reste étant négociable ; d'où un droit quasi exclusif du *khammas* sur les cultures au sol, ainsi que des « indemnités » en argent non négligeables. La condition de ce producteur présente donc un caractère hybride : il est certes exploité – dès lors que le propriétaire (contribuant ou non aux frais annuels) s'approprie les 4/5^e de la production de dattes. En revanche, il exerce un contrôle réel sur l'ensemble du processus de production, accompagné parfois

22. En 2006, la fourchette était pour la Deglet noir de 0,9 à 1,2 DT/kg en cas de vente sur pied contre 1,2 à 1,5 DT/kg pour les producteurs récoltant eux-mêmes (Le Gal *et al.*, 2007).

23. Selon des témoignages précis recueillis près de Kébili en mai 2014.

de responsabilités importantes (contrôle de travailleurs saisonniers, etc.). On est loin de la condition de *khammas* d'antan (Battesti, 2005).

Ce tableau ne s'applique en fait qu'aux palmeraies les plus anciennes car dans les palmeraies créées au cours des dernières décennies le *khammassa* serait inconnu, les gros propriétaires recourant exclusivement au salariat. Cependant, nous avons des raisons de penser que l'extension actuelle de palmeraies anciennes et relativement isolées favoriserait son maintien, à des conditions peu favorables aux métayers²⁴.

DISCUSSION

Notre analyse se fondait au départ sur l'hypothèse d'une corrélation entre l'intégration des paysans dans des rapports marchands et la montée des inégalités, notamment en matière de contrôle des moyens de production. Une telle hypothèse prend le contre-pied d'un discours omniprésent (de la Banque mondiale à certains projets de recherche universitaire en cours) selon lequel la condition *sine qua non* de tout développement réel de l'agriculture familiale dans les « pays du Sud » serait l'intégration toujours plus poussée de celle-ci au marché. Cette intégration s'exprimerait dans l'accroissement des flux de produits livrés aux marchés urbains ou exportés. Le critère décisif serait donc la satisfaction des consommateurs urbains ou la hausse des recettes d'exportation, permettant de subventionner les denrées de base. Mais la question de savoir si la réalisation d'un tel objectif résulte des gains de productivité d'une majorité de la paysannerie ou d'une minorité bien dotée est le plus souvent évacuée²⁵. Or dans le second cas, on a affaire à un processus d'évolution inégale, lourd de conséquences pour la cohésion de la société rurale. Aussi importe-t-il de tenir compte du fonctionnement réel des petites exploitations majoritaires et de leurs stratégies subtiles intégrant des critères sociétaux et non marchands.

La question de l'appropriation inégale des moyens de production naturels (surtout terre et eau) et des tensions qui lui sont liées s'avère particulièrement complexe du fait notamment de l'inadéquation fréquente entre catégories juridiques et pratiques sociales réelles. Dans les deux cas étudiés, les conflits fonciers sont liés en grande partie à la superposition d'une propriété formelle de l'État à des formes de propriété coutumière avec lesquelles les pouvoirs

24. Ce phénomène est particulièrement difficile à vérifier, du fait d'une tendance générale au déni. Et rencontrer directement des *khammas* n'est pas chose aisée. Des planteurs aisés de Blidet nous ont néanmoins confirmé récemment la présence de *khammas* tout en précisant qu'ils n'étaient pas du lieu mais venaient essentiellement de la région minière de Gafsa (caractérisée par le déclin de l'activité agricole et la montée dramatique du chômage). Cette remarque laisse supposer que le statut de ces derniers serait plutôt précaire.

25. À ce titre, on ne peut accepter la récupération réductrice et partielle (actuellement en vogue dans certains cercles « africanistes ») des acquis de travaux aussi riches et novateurs que ceux de Jean-Louis Chaléard sur le vivrier marchand (1996), conduisant à un « fétichisme du produit » fondé sur la *négation des producteurs*.

publics sont contraints de composer en permanence. D'où des compromis arbitraires à l'avantage des groupes sociaux les plus influents. La seule différence serait que, dans un cas (Ouest Cameroun), la mainmise foncière présente un caractère interne aux chefferies, alors que, dans l'autre (Sud tunisien), elle a fréquemment pris la forme d'un accaparement par des étrangers à la région de terres « publiques » toujours revendiquées par les tribus locales – d'où des contestations parfois violentes et qui tendraient même à s'intensifier depuis le changement de régime de janvier 2011 (Bisson, 2012).

L'évolution interne de la paysannerie majoritaire reste difficile à appréhender avec précision. La montée des inégalités est perceptible à tous les niveaux mais on ne saurait pour autant parler de « polarisation ». Le mouvement associatif dans l'Ouest Cameroun n'a pas réellement conduit à une organisation autonome et efficiente des petits producteurs, en majorité isolés face aux réseaux commerciaux. Dans le Sud tunisien, la logique du système agroexportateur dominant favorise un accès inégal aux ressources et à une filière commerciale segmentée et mal structurée, nettement plus favorable aux gros planteurs dynamiques (et bien informés des cours) qu'aux petits producteurs dispersés et fréquemment contraints de vendre leurs récoltes sur pied.

La structure de classes des deux sociétés examinées ici est particulièrement difficile à déchiffrer en raison de leurs hiérarchies originelles et de la recomposition permanente des inégalités. La typologie très sommaire proposée ici permet seulement de caractériser les positions respectives des principaux groupes :

- 1) Entreprises *capitalistes*, très minoritaires mais concentrant une part considérable des moyens de production et occupant une place dominante sur le(s) marché(s) ;
- 2) Exploitations *familiales-marchandes en voie d'accumulation*, grâce à une mobilisation efficace de la force de travail et des capacités d'investissement autonomes (le plus souvent grâce à la pluriactivité) ;
- 3) Exploitations *familiales autonomes* couvrant l'ensemble des besoins domestiques (alimentaires et/ou monétaires) mais aux capacités d'investissement très faibles ;
- 4) Exploitations *dépendantes*, dont la production annuelle ne couvre pas les besoins domestiques, tributaires de revenus extra-agricoles – ou survivant dans des conditions de plus en plus précaires ;
- 5) *Prolétariat rural*, dont la subsistance repose essentiellement sur le travail salarié, à des conditions très variables (avec une prédominance des emplois saisonniers ou même précaires).

L'accroissement du groupe 4, déjà excessivement nombreux, constitue un risque sérieux pour les années à venir.

CONCLUSION

De cet essai d'analyse comparative, on peut relever à la fois de profondes différences et certains points de convergence qui resteraient à approfondir. Le contexte économique peu favorable de l'Ouest Cameroun n'entraîne pas un nivellement pas le bas mais une recomposition des inégalités tandis que celui du Sud tunisien se traduit par une amélioration globale mais inégale des conditions de vie et d'activité. Les deux sociétés, fortement hiérarchisées, connaissent depuis l'époque coloniale des conditions peu favorables à une agriculture familiale autonome. La petite paysannerie majoritaire élabore des stratégies d'adaptation dans une conjoncture changeante, afin de conserver le contrôle de ses moyens de production face aux pressions multiformes du marché et des gros possédants. Ces derniers de leur côté recourent à des formes subtiles d'alliances ou de compromis à tous les niveaux : leur influence sur la société locale s'exerçant de manière ostentatoire dans l'Ouest Cameroun, de plus en plus discrète dans le Sud tunisien.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdedaïem S., 2009, *Mutations socio-agro-spatiales et mode de gouvernance de l'eau dans les oasis « périurbaines » du gouvernorat de Gabès (Sud-est tunisien)*, Thèse de doctorat, Nanterre, Université Paris 10.
- Attia H., 1985, « Étatisation de l'eau dans les oasis du Jérid tunisien : lecture d'une dépossession », in Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (dir.), *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 22, Paris, Éd. du CNRS, http://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/1983/Pages/AAN-1983-22_23.aspx (avril 2015).
- Balibar E., 1974, *Cinq études du matérialisme historique*, Paris, Éd. Maspéro.
- Bartra R., 1974, *Estructura agraria y clases sociales en México*, Mexico, Ed. Era.
- Bates R. H., 2005 [1981], *Markets and States in Tropical Africa: The Political Basis of Agricultural Policy*, Berkeley, University of California Press.
- Battesti V., 2005, *Jardins au désert. Évolution des pratiques et savoirs oasiens, Jérid tunisien*, Paris, IRD Éditions.
- Berque J., 2001, *Opera Minora I. Anthropologie juridique du Maghreb*, Saint-Denis, Éd. Bouchène.
- Birh A., Pfefferkorn R., 2008, *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte.
- Bisson V., 2012, « Tunisie post-Ben Ali : le réveil des solidarités tribales ? Retour dans un Sud communautarisé en pleine transition », *Maghreb-Machrek*, n° 212, pp. 15-26.
- Brochier-Puig J., 2001, *Urbanité et usage de l'eau, un patrimoine socioenvironnemental oasien au Nefzaoua, Sahara tunisien*, Thèse de doctorat, Montpellier, Université Montpellier 3.
- Bruneau J.-C., Tchawa P., 1997, « Socio-culture et gestion de l'environnement sur les Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun », in Singaraléou P., *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Talence, Dymset/Cret.

- Castex P., 1977, « *Voie chilienne* » au socialisme et luttes paysannes. Approche théorique et pratique d'une transistion, Paris, Maspéro.
- Chaléard J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Côte M., 2012, *Signatures sahariennes. Terroirs et territoires vus du ciel*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence.
- Dongmo J.-L., 1981, *Le dynamisme Bamiléké I. La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, Ceper.
- El-Juhany L.I., 2010, « Degradation of Date Palm Trees and Date Production in Arab Countries. Causes and Potential Rehabilitation », *Australian Journal of Basic and Applied Sciences*, n° 4(8); pp. 3998-4010.
- Fongang Fouepe G.-H., 2008, *Les dynamiques du secteur agricole bamiléké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs*, Thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech.
- GIZ, Ministère de l'Environnement tunisien, Otedd, 2013, *La gestion durable des systèmes oasiens*, Bonn, GIZ.
- Guillermou Y., 2007, « Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 222 (2007/2), pp. 251-271.
- Guillermou Y., 2010, « Eau, environnement et rapports sociaux dans l'Ouest Cameroun (ville de Dschang et zones rurales limitrophes) », *Géodoc*, n° 57, pp. 21-45.
- Hurault J., 1962, *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton.
- Janin P., 1999, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala.
- Kaffo C., 2013, « Évolution des structures productives et gestion des ressources sur les montagnes tropicales de l'Ouest Cameroun. Enjeux et jeux des acteurs », in Charlery B., Thibaud D., Duvat V. (dir.), *Dynamiques territoriales dans les pays du Sud. L'enjeu territorial*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, pp. 35-49.
- Kassah A., 2011, « Eau et territorialité dans le Sud tunisien », in Bensaâd A. (dir.), *L'eau et ses enjeux au Sahara*, Paris, Iremam/Karthala.
- La Presse de Tunisie, 2012, « Les habitants contre l'exploitation illégale des terres domaniales », *La Presse de Tunisie*, 5 mai, <http://www.lapresse.tn/22042015/49330/les-habitants-contre-lexploitation-illegale-des-terres-domaniales.html/> (avril 2015).
- Le Gal P.-Y., Gendre L., Rhouma A., 2007, « Impacts de la chaîne d'approvisionnement export sur la valorisation de l'eau par les dattes dans le sud-tunisien », in Hartani T., Douaoui A., Kuper M., *Économies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb. Actes du 3^e atelier régional du projet Simma, Nabeul, Tunisie, 4-7 juin 2007*, Montpellier, Cirad.
- Lemel Y., 1991, *Stratification et mobilité sociale*, Paris, Armand Colin.
- Pfefferkorn R., 2007, *Inégalités et rapports sociaux*, Paris, La Dispute.
- Pouch T., 2010, *La guerre des terres. Stratégies agricoles et mondialisation*, Paris, Choiseul.
- Sghaïer M., 2010, *Étude de la gouvernance des ressources naturelles dans les oasis. Cas des oasis de Tunisie*, Londres, UKaid.
- Van der Ploeg J.-D., 2009, *The New Peasantries. Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, London, Earthscan.
- Warnier J.-P., 2009, *Régner au Cameroun. le Roi-Pot*, Paris, Karthala.
- Yemelong Temgoua N., Yemmafuo A., 2011, « Élite urbaine et agriculture à l'Ouest-Cameroun : Enjeux et sens des pratiques à Babadjou », in Elong J.-G. (dir.), *L'élite urbaine dans l'espace agricole africain. Exemples camerounais et sénégalais*, Paris, L'Harmattan.
- Yonta Nogheu B., 2013, *Risques de la production maraîchère et reconversion vers le vivrier marchand à Galim dans l'Ouest Cameroun*, Master, Dschang, Université de Dschang.